



Observatoire de la Famille 2026 : Conformité au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

(RGPD – UE 2016/679)

En résumé :

- Les réponses sont protégées dans le cadre de la convention partenariale entre l'Udaf, la Caf du Gard, la MSA Languedoc-Roussillon et le Conseil départemental.
- Les réponses collectées **ne sont pas utilisées à des fins commerciales**.
- L'Udaf du Gard n'a aucun accès aux données des allocataires CAF et MSA utilisées pour la constitution du panel-cible de l'enquête.

I/ PRÉSENTATION

L'observatoire de la Famille ou Enquêtes familles est une action portée par l'Union Départementale des Associations Familiales du Gard (UDAF30), la Caisse d'Allocations Familiales du Gard (CAF) et la Mutualité sociale et Agricole (MSA) dans le cadre de sa mission institutionnelle et associative qu'est de comprendre les réalités familiales du Gard.

Au rythme d'une fois par an, l'Udaf du Gard réalise une enquête mixte quantitative et qualitative sur une thématique ou des questions d'ordres familiales. L'objectif est de comprendre les besoins, les contraintes et les enjeux liés aux familles du département ([voir l'histoire des enquêtes précédentes](https://www.Udaf30.fr/expert-des-familles/enquetes-famille/), accessible via l'URL: <https://www.Udaf30.fr/expert-des-familles/enquetes-famille/>).

En qualité de première institution représentative de l'ensemble des familles, l'Udaf, grâce à son Observatoire, apporte une analyse structurée et scientifique aux pouvoirs publics du département, notamment dans le cadre du **Schéma Départemental des Services aux Familles du Gard (SDSF)**. Cette année 2026, l'Observatoire des Familles porte sur :

Parentalité numérique dans les foyers gardois

Être parent(s) à l'ère du numérique : quels enjeux ?

II / ENJEUX ET FINALITÉS DE L'ENQUÊTE 2026

À l'échelle départementale du Gard, l'enquête 2026 porte sur la parentalité numérique dans les foyers gardois. Cette étude vise à questionner les parents sur leurs usages du numérique et plus particulièrement sur les **usages numériques de leurs enfants (de 3 à 18 ans)**.

L'enquête se structure autour des **capacités des parents à accompagner leurs enfants dans l'éducation au numérique**, mais également à identifier : les enjeux, les usages des parents et des enfants en autonomie ou en famille, les freins perçus par les parents, ainsi que leurs besoins à l'ère du tout numérique.

L'enquête vient aussi interroger le **niveau d'équipement numérique** (total des écrans) dans les foyers du Gard et permet de dresser une **échelle d'absorption et de consommation du numérique dans les familles**.

Les résultats de l'enquête participeront au Schéma Départemental des Services aux Familles du Gard et permettront aux pouvoirs publics du territoire de construire et/ou adapter les politiques publiques en faveur des familles. L'Observatoire s'inscrit dans une logique de recherche-action.

A) Modalités de l'enquête

L'enquête repose sur la récolte de données majoritairement quantitatives. Les sondés ciblés sont les **parents allocataires de la CAF et de la MSA, ayant un ou plusieurs enfants âgés de 0 à 18 ans**. Les destinataires du questionnaire ont été préalablement identifiés par les services de la CAF du Gard et de la MSA.

Ce questionnaire est strictement anonyme. Aucune donnée directe à caractère personnelle n'est récoltée dans le formulaire.

Le rapport de l'enquête sera disponible en libre accès sur les canaux de communication de l'Udaf du Gard à l'autonome 2026.

B) Diffusion de l'enquête

Le questionnaire est auto-administré via un formulaire diffusé en ligne. Il est envoyé aux sondés par voie électronique ou postale par les services de la CAF et de la MSA qui disposent eux-seuls des données personnelles de l'ensemble du panel cible.

Ledit questionnaire est hébergé par la plateforme Microsoft Forms, obtenue dans le cadre d'une licence professionnelle de l'Udaf et encadrée par un expert informatique Nîmois.

Les réponses collectées sur papier par voie postale seront incrémentées numériquement par l'Udaf du Gard dans l'objectif de disposer d'un fichier numérique nécessaire au traitement statistique.

III / TRAITEMENT DES DONNÉES RÉCOLTÉES

A) Registre des activités du traitement

- **Le responsable du traitement** : Union Départementale des Associations Familiales du Gard – représentée par madame Véronique PALMER, Directrice de l'UDAF30.
- **Responsable conjoint du traitement et/ou les ayants droits au sein de l'Udaf30** :
 - Yelizaveta SAMUILAVA : Chargée d'étude en mathématique appliquée aux sciences sociales
 - Mourad ABSLAMA : Délégué à la protection des données
 - Yann PARADOT : Chargé de communication
 - Laura MOULIN : Conseillère numérique en charge de la parentalité numérique
- **Catégorie des personnes concernées parmi les allocataires de la CAF et de la MSA** : Parents d'enfants âgés de **0 ans à 18 ans** résidant dans le département du Gard.
- **Catégories des données à caractère personnelles** :
 - Sexe des répondants
 - Code postal
 - Catégorie socio-professionnelle
 - Age des enfants
- **Délais d'effacement des données** : 12 mois, à compter du 1er novembre 2026.

B) Collecte et traitement des données

Aucune donnée personnelle permettant de vous identifier de manière directe n'est collectée dans ce questionnaire. Cependant, quatre données personnelles sont collectées dans le questionnaire et peuvent, par leur croisement, identifier de manière indirecte le répondant.

Les réponses fournies seront destinées et traitées uniquement par l'Union Départementale des Associations Familiales du Gard (UDAF30), responsable du traitement. Elles ne seront fournies à aucun organisme tiers. Seuls les résultats finaux intégrés dans un rapport d'enquête public seront transmis à ces services. **Le rapport sera en accès public au 1^{er} novembre 2026 sur les canaux de communication de l'Udaf du Gard.**

L'ensemble des données collectées seront analysées dans le strict périmètre de l'Observatoire de la Famille portant sur la parentalité numérique dans les foyers gardois. Les données seront traitées à des fins statistiques dont l'objectif est de dresser une lecture quantitative et qualitative étayée relative aux usages et pratiques numériques des foyers dans le département du Gard.

C) Durée de conservation

Les données collectées seront conservées pendant une durée maximale de 6 mois (durée nécessaire à la gestion courante du traitement) et ne seront transmises à aucun tiers, ni **ne feront l'objet d'aucun autre usage par l'UDAF30**, notamment commerciale ou à des fins de communication régulière.

D) Hébergement et protection des données

Dans le cadre de l'Observatoire, l'ensemble des données collectées sont hébergées informatiquement au sein de l'UDAF30 qui met en œuvre une mesure de sécurité informatique quotidienne garantissant la protection des données.

Les réponses collectées par voie postale seront conservées au sein des locaux de l'Udaf du Gard, en son siège social situé au 152 rue Gustave Eiffel, zone de Grézan, Nîmes 30 004 pour une durée de 6 mois.

À l'issue de la période de conservation de 6 mois, les données seront supprimées/détruites numériquement et physiquement.

IV / CONSENTEMENT ET DROITS

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – UE 2016/679) du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, **en cochant la case en fin de questionnaire intitulée « J'accepte que mes informations soient utilisées conformément aux modalités RGPD définies dans le cadre de l'Observatoire des Familles 2026 » vous certifiez avoir pris connaissance du présent document relatif au RGPD et acceptez explicitement que vos réponses soient collectées par l'UDAF30 et utilisées dans le cadre défini par la présente charte.**

Vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression de vos données vous concernant.

Pour toute demande ou question, vous pouvez contacter : communication@Udaf30.fr

Pour en savoir plus : <https://www.cnil.fr>